

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/127

FINANCES LOCALES (7.8)

**Attribution d'un fonds de concours
par la CCFI pour la création
d'une piste cyclable à double
sens rue de Vieux Berquin**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230920-DEL127CM20923-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze septembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
Mme SCHERRIER,
Adjoints,

Mme FERLIN, M. FIOEN (arrivé à 19H17, prend part au vote à compter de la question n°2023/119) Mme DELECOEUIILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND,
M. DEVOS, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, M. TIBERGHIEU,
Mme DEPELCHIN, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

La mobilité en milieu urbain constitue un enjeu primordial afin que chaque citoyen puisse se déplacer avec aisance et en toute sécurité.

L'objectif de la municipalité est d'améliorer les déplacements de tous les modes de transports (piétons, automobilistes, cyclistes, PMR, transports publics, professionnels...).

Dans ce cadre, un plan de mobilité et de circulation est en cours de réalisation à l'échelle de la ville afin de permettre une circulation apaisée de tous dans des conditions de sécurité et de confort optimales. Cette ambition s'accompagne d'une programmation pluriannuelle de réfection des voiries en concertation avec la CCFI, autorité compétente pour la réfection des voies communales.

Considérant la programmation par le Conseil Départemental du Nord de la réfection de la chaussée de la RD 53 et 53 bis, la ville d'Hazebrouck entend sécuriser cet axe majeur à fréquentation mixte et dense ;

Considérant que ces travaux permettront d'offrir des conditions de sécurité pour tous types de mobilité (pédestres, cycles, piétons, automobiles, transports collectifs et professionnels...) par la réalisation notamment de places de stationnement, l'installation de bornes de recharge électrique, de signalisation précise et adaptée, d'éclairage, de mobiliers urbains et l'implantation de végétaux et également par la création de voies cyclables sécurisées à double sens de circulation ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.22 et 2122.23 ;

Vu la compétence mobilité de la CCFI ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en date du 6 juillet 2021 adoptant son schéma directeur des aménagements cyclables et son règlement relatif à la voirie cyclable ;

Il est précisé que ces documents prévoient une participation financière de l'instance intercommunale en fonction des axes d'aménagements cyclables, c'est-à-dire, avec l'intérêt cyclable de la voirie en question (communautaire, supra-communal ou local).

Considérant que dans le cadre du développement de la mobilité douce sur son territoire, la commune d'Hazebrouck souhaite sécuriser les déplacements cyclistes par la réalisation de pistes cyclables ;

Considérant que la commune d'Hazebrouck entreprend la réalisation d'un aménagement cyclable, route départementale de Vieux Berquin, voie d'intérêt supra-communal, susceptible en conséquence, de bénéficier d'une intervention financière de la CCFI à hauteur de 75% des dépenses éligibles ;

Considérant le montant estimatif des travaux d'aménagement de voirie de la rue de Vieux-Berquin et de la rue du pont des Meuniers à hauteur de 1 344 000 .00 € HT ;

Considérant que dans le cadre de ce projet la commune peut solliciter un fonds de concours auprès de la CCFI pour le réseau communautaire ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :


- De solliciter un fonds de concours auprès de la CCFI ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**


Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,
Valentin BELLEVAL


Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND